

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : PRM
	Année : 2017
	N° Fonction : 122
	Version : 2

TITRE DE LA FONCTION
TECHNOLOGUE EN CHEF

1. La fonction de Technologue en chef

Sous la responsabilité du Biologiste Chef de Service et des Biologistes de secteur, le Technologue en chef joue un rôle opérationnel et de (ré)organisation destiné à garantir un fonctionnement performant et optimum du laboratoire.

2. Le contenu de la fonction.

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le poste de Technologue en Chef pour le laboratoire se situe au niveau de l'organigramme du Service du laboratoire. Il dépend hiérarchiquement du Biologiste chef de service et des Biologistes de secteur. Il est responsable du suivi des stagiaires technologues.

b) Les missions de la fonction :

Le Technologue en chef doit, en tenant compte des principes de fonctionnement de l'Institution, assurer les missions suivantes :

- **Les missions générales :**
 - Coordonner, superviser et manager :
 - les différents travaux qui sont confiés à son personnel;
 - la maintenance des installations et du matériel technique;
 - la maintenance des locaux;
 - Encadrer et surveiller l'exécution des analyses;
 - Rédiger les horaires;
 - Organiser la formation continue en partenariat avec les biologistes;
 - Participer :
 - à l'organisation quotidienne de l'activité ;
 - à la gestion de la qualité ;
 - à la gestion des commandes ;
 - à la gestion des moyens humains ;
 - au dispatching (phase préanalytique et postanalytique) ;
 - Il a une vision prospective de l'activité (au niveau du service) ;
 - Il participe activement à la recherche de solutions aux problèmes existants et prévisibles ;
- **Les missions particulières :**
 - Il est l'interface entre le laboratoire et les différents services de l'institution ;
 - Il pourra participer aux différentes activités et réunions organisées par le CHRV suivant les points à traiter relevant du laboratoire de biologie clinique, par exemple, la Direction (pilier soins), le service technique, le CCPT, le service de protection contre l'incendie, le plan catastrophe. :

c) Les compétences :

- Les compétences génériques :

- Précision et rigueur ;
- Capacités de management et de leadership : diriger, contrôler, motiver, soutenir ;
- Capacités relationnelles d'écoute, de négociation, et de remise en question (aisance relationnelle) ;
- Capacité d'élaboration et de mise en œuvre d'objectifs ;
- Esprit d'initiative et résistance au stress ;
- Discrétion et respect du secret professionnel ;
- Capacité d'intégration, de travail en équipe et de collaboration multidisciplinaire;
- Connaissance et gestion des limites de la fonction ;
- Autonomie dans les limites de ses compétences.

- Les compétences pratiques :

- Utiliser les techniques et appareillages spécifiques au service ;
- Analyser et gérer (résoudre, prioriser) une situation, un problème dans toutes ses composantes ;
- Organiser et planifier son travail et celui du service ;
- Organiser le suivi de la bonne qualité des processus analytiques et principalement des contrôles et traitements statistiques ;
- Rédiger, respecter et assurer le suivi des procédures ;
- Gérer l'utilisation des moyens humains et en particulier les demandes des collaborateurs en matière de temps de travail selon les nécessités du service afin d'optimiser la production.

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Assistant(e) laboratoire en chef
- b) **Barème** : RGB B4.1
- c) **Horaire** : Tel que prévu au règlement de travail.

4. Les conditions d'accès

- Etre titulaire d'un baccalauréat en biologie médicale ;
- Etre en fonction depuis au moins 4 ans en laboratoire de biologie clinique ;
- Réussite de l'examen de sélection.

5. Les atouts

- Un diplôme supérieur dans la même discipline constitue un atout.
- Disposer d'une formation en qualité des laboratoires de biologie clinique.